

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUILLET 2013

Étaient présents :

Mesdames, Messieurs Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Joël MICHAUD, Jean BEAUVICHE, Thomas LAGRANGE, Odile DALIA, Nicole LEFEUVRE, Patricia MICHELIN, Valérie PONSOT, Gilbert BÉNAS, DUPARD Jean, MINIAU Willy

Absents excusés : Mme Sylvie DELFORGE qui a donné procuration à M. Jean BEAUVICHE, M. Richard DRILLIEN qui a donné procuration à M. Thomas LAGRANGE, M. Éric DAVANTURE qui a donné procuration à M. Daniel CHRISTEL.

Secrétaire de séance élu : M. Jean DUPARD

ORDRE DU JOUR

1. Modification des règlements intérieurs

a) Restaurant scolaire

Quelques modifications sont apportées à l'ancien règlement intérieur.

Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN, Première Adjointe au Maire, soumet au Conseil municipal un projet de règlement intérieur pour le Restaurant Scolaire.

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur du Restaurant Scolaire joint en annexe

b) Garderie périscolaire

Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN, Première Adjointe au Maire, soumet au Conseil municipal un projet de règlement intérieur pour la Garderie périscolaire.

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur de la Garderie périscolaire joint en annexe

c) Centre de loisirs

Le fonctionnement du centre de loisirs donne entière satisfaction. Une extension est même sollicitée de la part de certains parents.

Madame Elisabeth LÊ-GERMAIN, Première Adjointe au Maire, soumet au Conseil municipal un projet de règlement intérieur pour le Centre de Loisirs.

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur du Centre de Loisirs joint en annexe

d) Temps d'Activités Périscolaires

Les TAP, nouvelle structure mise en place dans le cadre de la modification des rythmes scolaires seront encadrés soit par des intervenants bénévoles (que le conseil municipal remercie) ou rémunérés, soit par des personnels municipaux.

Pour une gestion rationnelle de ces activités, il importe que l'engagement des parents à faire participer leurs enfants soit pris pour l'année scolaire.

La municipalité a opté en faveur de la gratuité, pour les familles, de ces temps d'activités. En fonction des aides de l'État (40 € par enfant soit environ 4 300 € pour l'année scolaire), il restera à la charge de la commune une somme d'environ 17 000 €.

Madame Élisabeth LÊ-GERMAIN, Première Adjointe au Maire, soumet au Conseil municipal un projet de règlement intérieur pour les Temps d'Activités Périscolaires.

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur des Temps d'Activités Périscolaires joint en annexe.

2. Office de tourisme de Chalon-sur-Saône : désignation de deux représentants pour l'inventaire du patrimoine communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Office de Tourisme de Chalon-sur-Saône a signé une convention avec le CAUE afin de constituer un inventaire, de dresser un état des lieux, de définir des prescriptions architecturales du petit patrimoine bâti communal sur l'ensemble du Grand Chalon.

Un comité de pilotage sera constitué des chargés de missions du CAUE, des membres du Comité de Direction et de la Direction Générale de l'Office de tourisme et des Congrès du Grand Chalon.

Dans ce cadre, l'Office du Tourisme demande à chaque Conseil municipal de désigner deux personnes référentes pour collaborer avec le CAUE dans ces missions.

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Thomas LAGRANGE et Monsieur Eric DAVANTURE comme personnes référentes afin de collaborer avec le CAUE pour l'inventaire du petit patrimoine communal.

3. Renouvellement du bail de chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bail de la société de chasse de Saint-Désert, Granges, Rosey expire le 31 août 2013.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce bail qui figure en annexe, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2013 et de fixer le montant du bail pour l'année 2013 à 110,00 € puis de l'indexer chaque année comme suit : (montant du loyer payé en année N-1) X (indice de l'année en cours de l'indice des fermages) / (indice de l'année précédente de l'indice des fermages)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler ledit bail pour une période de neuf années à compter du 1^{er} septembre 2013,

- **FIXE** le montant annuel du loyer pour la première période à 110,00 €

- **DIT** que le nouveau bail sera rédigé dans les mêmes conditions que celui établi précédemment

- **DIT** que le montant du loyer sera fixé comme suit : (montant du loyer payé en année N-1) X (indice de l'année en cours de l'indice des fermages) / (indice de l'année précédente de l'indice des fermages)

- **AUTORISE** et **CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4) Conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.

Monsieur le Maire expose :

Le 17 septembre 2012, le Conseil municipal a approuvé le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit et de choisir des horaires et modalités de coupures de 24h00 à 5h00 du matin avec un essai sur une période de 6 mois, soit du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce principe définitivement à compter du 1^{er} août 2013,

Vu l'article L2212-1 du CGCT qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu le Code Civil, le Code de la route, le Code Rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1 et notamment son article 41 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour et 2 abstentions,

- **ADOPTE** le principe de couper l'éclairage public de 24h00 à 5h00 pendant toute l'année
- **DONNE DÉLÉGATION** à Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont publicité en sera faite le plus largement possible
- **AUTORISE ET CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Cours de tennis avancée des travaux

La dalle est terminée ainsi que la clôture. La pose de la résine de couleur délimitant l'aire de jeu doit intervenir prochainement. L'achèvement des travaux est prévu pour le 15 août.

Trois personnes se sont proposées pour la mise en place de ce qui pourrait préfigurer une association.

Une commission municipale se réunira pour étudier un règlement de fonctionnement. Les conseillers suivants se sont proposés pour en faire partie Mmes DALIA, LEFEUVRE, M. CHRISTEL, BÉNAS, DUPARD, MINIAU.

⇒ Compte rendu du diagnostic « Éco-village avenir »

Un diagnostic et un rapport d'étape ont été fournis à la commune, certaines orientations ont fait l'objet de débats. Les deux prochaines réunions prévues avec le cabinet d'études permettront d'affiner les propositions.

⇒ Mise en place d'un abribus

Des essais grandeur nature ont eu lieu sur place avec les différents partenaires transporteurs : service des transports du Grand Chalon et du Conseil Général. Les différents scénarios d'implantations et de circulations des bus ont été étudiés.

En définitive, l'emplacement retenu pour l'abribus se situe rue du Cimetière, côté ouest de la rue. Les passagers n'auront plus à traverser la route départementale. Le circuit des bus sera modifié en conséquence. La rue du cimetière sera mise en sens unique dans le sens Nord-Sud

Cette modification entraîne un léger surcoût pour le transporteur car le temps de trajet se trouve rallongé de quelques minutes.

⇒ Demande d'installation d'un taxi

M. le Maire signale qu'il a été sollicité par un chauffeur de taxi qui souhaite obtenir un droit de domiciliation avec emplacement réservé sur la commune.

⇒ Mouvement du personnel communal

Mme Lé-Germain informe le conseil municipal que suite à la démission d'une employée, la municipalité recrutera un emploi aidé polyvalent dont les tâches concerneront des travaux d'entretien ou de surveillance (garderie, cantine).

⇒ **Achat de rideaux pour la salle des Barigas**

Cet achat sera imputé au budget 2014 pour un montant de 1 912 € HT.

⇒ **Réforme des élections municipales**

Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

⇒ **Sablage des puits de la commune**

Afin de mettre en valeur ces éléments du patrimoine (comme cela a été réalisé pour la fontaine de la place Carrée), le sablage des puits de la place du Carouge, de la place des Rocheriaux et de la place des Noyers pourrait intervenir dès cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.